

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 30 JANVIER 2019 À 18 H**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET
 DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (01-280), LE
 RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (RCA07 22014), LE RÈGLEMENT DE
 LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA14 22014), LE RÈGLEMENT SUR
 LES DÉROGATIONS MINEURES (RCA10 22015), LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
 D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA07 22019) ET LE RÈGLEMENT
 SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST
 (RCA11 22007)
 (ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance du 14 janvier 2019, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **30 janvier 2019 à 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

Lors de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise à introduire ou préciser certaines dispositions relatives notamment aux objets suivants : conversion en unifamiliale, usages dans le secteur du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) aux abords de l'échangeur Turcot, plantation, abattage, entretien et protection des arbres, stationnement accessoire à des bureaux de vente, stationnement pour vélos et aout de parcs.

Certaines des modifications proposées sont susceptibles d'approbation référendaire et sont plus amplement décrites dans le tableau ci-dessous :

**LISTE DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
 DU SUD-OUEST (01-280), LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (RCA07 22014), LE
 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA14 22014), LE RÈGLEMENT SUR LES
 DÉROGATIONS MINEURES (RCA10 22015), LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
 ARCHITECTURALE (RCA07 22019) ET LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE
 L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA11 22007)**

# art.	Regl.	Sujet / catégorie	Description et commentaires	Approbation référendaire	# des zones visées
1	01-280	Conversion en unifamiliale	Interdire la conversion des duplex et triplex en unifamiliales dans les zones où plus d'un logement est requis	Oui	0022, 0036, 0073, 0076, 0086, 0095, 0121, 0123, 0129, 0133, 0135, 0136, 0143, 0150, 0164, 0165, 0181, 0206, 0215, 0254, 0257, 0271, 0272, 0276, 0280, 0290, 0291, 0299, 0318, 0321, 0325, 0336, 0339, 0346, 0354, 0356, 0371, 0390, 0391, 0393, 0408, 0410, 0411, 0449, 0469, 0509, 0531, 0532, 0533, 0539, 0540, 0563, 0571, 0572, 0574, 0576, 0577, 0578, 0579, 0588, 0600 et 0609
2	01-280	Salons de massage	Interdire les salons de massage dans le H.7	Oui	0022, 0336, 0449, 0509 et 0563
3-4	01-280	Équipements collectifs	Permettre certains usages commerciaux dans la catégorie E.2(1)	Oui	0048, 0177, 0231, 0247, 0248, 0311, 0327, 0330, 0345, 0388, 0436, 0504, 0520 et 0621

5	01-280	Usages sensibles	Interdire les usages sensibles de la catégorie E à moins de 150 m des autoroutes	Oui	0041, 0048, 0059, 0087, 0088, 0096, 0103, 0106, 0121, 0137, 0167, 0186, 0191, 0199, 0209, 0214, 0217, 0218, 0231, 0240, 0243, 0245, 0251, 0254, 0286, 0307, 0330, 0349, 0357, 0449, 0453, 0454, 0496, 0536, 0546, 0547, 0555 et 0556
6-7	01-280	Équipements mécaniques	Ajouter des équipements mécaniques autorisés en cour avant	Oui	Ensemble du territoire
8	01-280	Coquille	Changement d'un nom de rue	Non	
9-11	01-280	Arbres	Modification du titre de la section et retrait d'un article pour le remettre dans le Règlement sur les certificats	Non	
12	01-280	Arbres	Amélioration de l'article précisant les situations d'abattage	Non	
13	01-280	Arbres	Retrait des articles pour les remettre dans le Règlement sur les certificats	Non	
14-17	01-280	Arbres	Amélioration de la section sur la plantation d'arbres	Non	
18	01-280	Arbres	Ajout de distances de plantation entre certaines essences et des constructions	Non	
19	01-280	Arbres	Entretien des arbres près de la voie publique	Non	
20-22	01-280	Arbres	Amélioration de la section sur la protection des arbres lors des travaux	Non	
23-24	01-280	Bureaux de vente	Clarification des normes de stationnement pour les bureaux de vente et de location immobilière	Oui	Ensemble du territoire
25	01-280	Stationnement pour vélos	Abrogation de l'article qui interdit les stationnements pour vélos en cour avant	Oui	Ensemble du territoire
26-30	01-280	Annexe A	Modification des cartes de l'annexe A du 01-280	Oui	0007, 0079, 0096, 0113, 0243, 0415, 0427, 0464, 0517, 0552, 0584 et 0625
31	Démolition	Exemption CEDD	Exempter de l'obligation d'aller au comité d'étude des demandes de démolition pour les projets adoptés en vertu de la Loi sur la STM	Non	
32	Lotissement	Exigences	Exiger le paiement des taxes municipales lors de la délivrance du permis de lotissement	Non	
33	Déroga-tion mineure	Coquilles	Modification des numéros de règlement dans le préambule	Non	
34	Certifi-cats	Arbres	Ajout des définitions de DHP et DHS	Non	
35	Certifi-cats	Remblais/déblais	Abrogation de la section sur les certificats de remblais/déblais	Non	
36	Certifi-cats	Arbres	Ajout d'une section sur les certificats d'autorisation d'abattage d'arbres	Non	
37	PIIA	Arbres	Exigence de documents relatifs aux arbres pour l'évaluation PIIA	Non	
38	PIIA	Proximité autoroute	Ajout de critères d'évaluation pour les projets à proximité d'une autoroute	Non	
AnxA	01-280	Ajout de parcs	Modification des cartes de hauteur pour l'ajout de parcs	Oui	0007, 0079, 0113, 0415, 0427, 0464, 0517, 0552, 0584 et 0625
AnxB	01-280	Ajout de parcs	Modification des cartes de taux d'implantation et densités pour l'ajout de parcs	Oui	0007, 0079, 0113, 0415, 0427, 0464, 0517, 0552, 0584 et 0625
AnxC	01-280	Ajout de parcs	Modification des cartes d'usage pour l'ajout de parcs	Oui	0007, 0079, 0113, 0415, 0427, 0464, 0517, 0552, 0584 et 0625
AnxD	01-280	Usages PDUES	Modification des cartes d'usage pour réduire l'intensité des usages industriels dans Cabot	Oui	0096 et 0243
AnxE	01-280	Ajout de parcs	Modification des cartes de zones pour l'ajout de parcs	Oui	0007, 0079, 0113, 0415, 0427, 0464, 0517, 0552, 0584 et 0625

Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

http://www1.ville.montreal.qc.ca/CartesInteractive/sud-ouest/CI_SO.html, remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 17 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude